

**RECOMPENSE POUR LES BACHELIERS 2025**

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Crépy-en-Valois offre chaque année aux bacheliers crépynois une récompense sous forme de bon d'achat,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Pour la promotion 2025, une « Carte cadeau » d'un montant nominal de 30 € sera remise à chaque bachelier.

**Article 2 :**

La Commune réalisera une commande de 70 « Cartes cadeau » auprès de LA LIBRAIRIE DU VALOIS, 1 rue Thiers, à CREPY-EN-VALOIS (60800), SIRET n°938 445 699 00011, pour un montant de 2.100 €/TTC. En cas de besoin, une commande complémentaire pourra être passée, sans que la dépense totale ne dépasse le montant maximum de 2.500 €/TTC.

**Article 3 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 11 juin 2025.

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

12 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20250611-DEC2025-68-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025